


7.862

epzb.admin.ch



1950032074

Informations

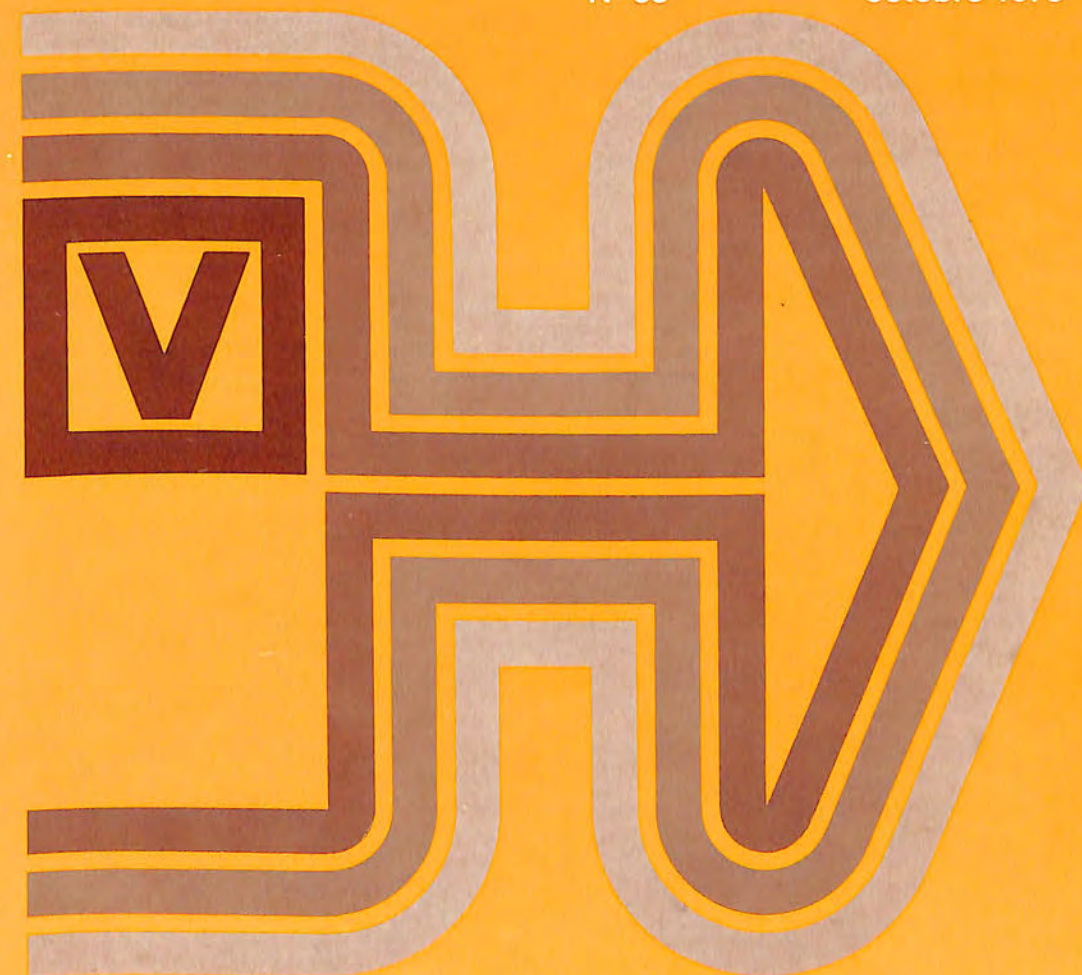
de la Banque Populaire Suisse

La Suisse et la Coopération au développement

par Monsieur l'Ambassadeur
Sigismond Marcuard, Berne

N° 58

octobre 1973



7.862

2

La Suisse et la Coopération au développement

par l'ambassadeur *Sigismond Marcuard*
délégué à la Coopération technique
et ses collaborateurs

Bibliothèque centrale du parlement
et de l'administration fédérale

9. 1974 / 421

1973

Table des matières

Introduction	3	3. Mesures de politique commerciale	14
1. Que signifie le développement ?	3	Mesures d'ordre tarifaire	15
2. La nature du sous-développement	4	Accords sur les produits de base	15
3. Les limites du développement	6	Promotion commerciale	15
La coopération de la Suisse au développement international	7	Sept exemples de coopération technique	16
1. Coopération technique	7	— Nord-Dahomey : alphabétisation fonctionnelle en milieu rural	16
Son but	7	— Inde : projets d'élevage et d'agriculture	18
Secteurs d'activité	8	— Tchad : centres de formation agricole	20
— Population	8	— Costa-Rica : formation de techniciens en réfrigération	21
— Agriculture	8	— Rwanda : perfectionnement des forgerons de village	23
— Industrie	9	— Inde : prêts à l'irrigation en faveur des paysans pauvres	24
— Services	10	— Pérou : mise en valeur de la forêt amazonienne	25
Les formes de la coopération technique	10		
2. Aide financière et mesures d'encouragement d'investissements privés	12		
Objectif	12		
Formes	12		
Ce que fait la Suisse	13		

Introduction

La Coopération au développement évolue elle aussi.

Notre idée du tiers monde n'est plus celle d'il y a vingt ans. Notre coopération avec les pays en voie de développement s'est diversifiée, elle est devenue plus complexe. Du côté de nos partenaires comme du côté suisse on a tiré la leçon des difficultés qui ont surgi, tout en puisant dans les premiers succès la volonté de poursuivre.

Mais l'expérience de la coopération conduit aussi à se poser certaines questions, comme celles qui suivent, par exemple :

- Que signifie donc le développement ? Du fait de la dévaluation du dollar, la Suisse, améliorant encore sa position, se trouve classée en tête des pays les plus riches du monde. Le fossé qui nous sépare des pays en développement s'est donc brusquement élargi. La Suisse s'est-elle pour autant « développée » ? Cette question montre que la comparaison entre pays industrialisés et pays en développement ne peut procéder d'un simple examen des données statistiques. Il faut évaluer le développement autrement ; mais comment ?
- Pourquoi le monde se partage-t-il entre régions « développées » et « sous-développées » ? Même à propos des Alpes suisses on parle depuis quelques années de « politique de développement ». Sommes-nous donc nous aussi partiellement sous-développés, bien que notre capacité de travail ne soit pas en cause et que nous n'ayons pas à souffrir d'un climat tropical ? Il est clair que les raisons souvent avancées pour expliquer le retard économique de certaines régions ne suffisent plus. En est-il de plus probantes ?
- Est-il réellement possible pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine d'accomplir les mêmes progrès que l'Europe et l'Amérique du Nord ? Nous savons maintenant qu'un seul Européen consomme autant qu'une quarantaine de ressortissants de l'Inde. Et ce fait n'est

pas sans conséquences. Il est probable que les ressources limitées de la Terre ne permettront pas aux régions défavorisées d'atteindre le même niveau de développement que les pays industrialisés. Le développement du monde a en effet ses limites, il nous faut en tenir compte toujours et partout. Comment allons-nous donc pouvoir — avec les pays en développement — nous accommoder de ces limites ?

Nous allons tenter de répondre à ces trois questions, pour préciser le contexte dans lequel se situe la coopération suisse au développement.

1. Que signifie le développement ?

Nous avons pris l'habitude de quantifier le progrès. On calcule le chiffre d'affaires d'une entreprise, on compte les habitants d'une localité, on établit le revenu d'une nation. Croissance et multiplication sont souvent synonymes de succès.

La même méthode a généralement prévalu pour comparer le degré de développement des différents pays. On mesure la consommation quotidienne de calories, on compte les écoles, on évalue la production agricole. Et comme la comparaison des données chiffrées était toujours à l'avantage des pays industrialisés, la planification du développement s'est attachée en premier lieu à multiplier ce qui était dénombrable et à accroître ce qui était mesurable. On identifiait ainsi pratiquement le développement à la croissance.

Cette conception n'est pas entièrement erronée, car ni la faim ni l'ignorance ne pourront être éliminées sans la croissance. Mais le développement ne se limite pas à remplir têtes et estomacs ; ce ne sont là que des conditions préalables. Le développement est donc davantage que la croissance et l'arithmétique. Pour un artiste, par exemple, le « développement » ne consiste pas, s'il est peintre, à faire de plus grands tableaux ou, s'il est pianiste, à accélérer le rythme

de ses gammes, mais bien à perfectionner son art. De même nous ne mesurons pas la valeur d'un homme à sa taille ou à son appétit. Ce qui importe c'est l'usage qu'il fait de ses capacités physiques et intellectuelles. Le critère du développement n'est pas la quantité des biens consommés dans une société mais les bénéfices intellectuels, moraux et économiques que celle-ci retire de ce dont elle dispose. Une ville moderne où règne également la misère n'est donc pas un exemple de développement. Des usines automatisées produisant des articles de luxe ne profitent guère qu'à une minorité. Le fait que la population du globe, dans sa majorité, est tenue à l'écart des décisions engageant l'avenir est signe de sous-développement. La croissance économique et les progrès techniques auront échoué si, à long terme, des individus, des peuples ou la nature elle-même doivent en pâtir.

Il n'est pas facile de déterminer les conditions et les caractéristiques d'un véritable développement. Chaque peuple, chaque époque devra sans doute formuler sa propre réponse à cette question. Mais, à la lumière de l'expérience acquise, nous pouvons toutefois élargir et compléter les concepts d'hier. Nous savons maintenant que la croissance économique est liée à l'équilibre social, le bien-être matériel au développement intellectuel et l'utilisation des richesses naturelles à la protection de l'environnement.

2. La nature du sous-développement

Pour mettre en relief le lien pouvant exister entre croissance économique rapide et retard économique, nous aurons recours à un exemple proche : celui de notre pays.

Il y a deux cents ans, les agriculteurs représentaient 66 % de la population suisse. Aujourd'hui, cette proportion n'est plus que de 8 %. Plus de la moitié des travailleurs suisses sont employés dans l'industrie. Et cette évolution professionnelle et sociale s'est accompagnée d'une crois-

sance des centres urbains : en 1850 Zurich était une ville de 17 000 habitants ; elle en compte maintenant vingt-cinq fois plus. Bâle, Genève, Berne, Lausanne et Saint-Gall se sont accrues de six à huit fois au cours du dernier siècle. Quant à la valeur de la production annuelle de l'industrie suisse, sa croissance est encore plus rapide : depuis 1958 elle a doublé. La productivité de l'agriculture a elle aussi augmenté : de 1939 à 1967 le rendement moyen à l'hectare est passé de 21 à 40 quintaux pour le blé, de 26 à 57 pour le maïs et de 131 à 290 pour les pommes de terre. Les résultats obtenus dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie ont permis de doubler largement le revenu réel par habitant de la Suisse depuis le début de la deuxième guerre mondiale.

Mais la croissance économique et l'évolution sociale ont également fait naître de graves problèmes pour la Suisse. La population se concentre de plus en plus dans certaines régions du pays. Un tiers environ des habitants vivent aujourd'hui sur une surface qui ne représente que 6 % de l'ensemble du pays. Les dix cantons des Alpes et des Préalpes ne représentent, en revanche, qu'un sixième de la population. Et si la croissance démographique globale a été de 15 % de 1950 à 1960, près de la moitié de nos quelque 3000 communes ont vu diminuer le nombre de leurs habitants. Le processus d'urbanisation va en effet de pair avec la tendance au dépeuplement des régions de montagne, ce qui accroît encore le déséquilibre économique. Le revenu d'un Bâlois est en moyenne le double de celui d'un Suisse des régions montagneuses. Le pourcentage des dettes publiques par habitant est dix fois plus élevé dans les cantons pauvres que dans les cantons riches.

Pourquoi en est-il ainsi ? Personne n'oserait prétendre que nos montagnards sont inactifs, corrompus ou politiquement incultes. On aurait plus tôt fait de démontrer le contraire. Il est vrai, sans doute, que la mentalité des populations de montagne est souvent différente de celle des citadins car ce sont là deux modes de vie dont les particularités remontent au plus profond

de l'histoire. Mais ce retard relatif de certains cantons s'explique bien davantage par l'influence de facteurs extérieurs. L'économie moderne tend à se concentrer là où elle trouve les meilleures conditions matérielles et sociales. Et à la création de tels centres économiques ne tardent pas à correspondre des réseaux de communication plus denses, des possibilités accrues de formation professionnelle, des services sanitaires et sociaux, qui favorisent à leur tour le processus économique.

Mais plus un tel « développement » s'étend et plus il porte préjudice aux régions moins avancées. Il attire à lui les jeunes de ces régions, décourage ceux qui y restent et réduit progressivement les possibilités de concurrence des plus faibles.

La croissance inégale de notre économie met en péril la notion d'égalité entre les Suisses. Si nous tenons à préserver l'harmonie sociale et politique de notre peuple, nous devons constamment rechercher un meilleur équilibre. Il ne saurait être question d'éluder cette responsabilité, puisque — comme nous l'avons vu — le sous-développement en Suisse n'a pas son origine dans les seuls cantons alpins. Il y a interaction entre la croissance économique de la plaine et le retard des régions de montagne. C'est pourquoi le Conseil fédéral a approuvé en 1971 un concept global relatif au développement de celles-ci. Le Parlement étudie actuellement des mesures visant à promouvoir les investissements dans ces régions. Car il est incontestablement admis aujourd'hui qu'il appartient au pays tout entier de favoriser l'équilibre économique entre les centres industriels et les zones de montagne.

La situation des pays en voie de développement ressemble sur bien des points à celle des cantons alpins. L'écart considérable existant entre pays riches et pays pauvres, notamment en matière de revenu par habitant, d'espérance de vie, de production industrielle et de consommation de calories, a fait l'objet de nombreux exposés. Mais ce qui est plus grave, c'est que le fossé s'élargit sans cesse. Sans vouloir, une fois encore, attacher trop d'importance aux chiffres il faut tout de même

relever que, de 1960 à 1968, le revenu annuel des pays industrialisés s'est accru de 400 milliards de dollars. Cette augmentation dépasse le revenu annuel global de tous les pays en développement.

Lorsque, à la suite de la deuxième guerre mondiale, l'Amérique et l'Europe ont commencé à prendre plus nettement conscience de l'ampleur de la misère régnant dans de nombreux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, ce fut bien souvent pour attribuer cette situation à la « mentalité différente » des peuples du tiers monde, sans vouloir tenir compte du fait que leurs difficultés étaient imputables pour une grande part à des circonstances auxquelles les pays industrialisés ne sont pas étrangers. Depuis lors la « nature » du sous-développement a fait l'objet d'analyses plus exactes.

Le sous-développement n'a pas que des causes internes par rapport à un pays ou à un ensemble régional déterminé. Il s'inscrit dans un contexte plus vaste. On retrouve au niveau international le parallèle entre le progrès des uns et le retard des autres que nous avons évoqué sur le plan suisse. Partenaires économiquement plus faibles, les pays du tiers monde sont à plus d'un titre dépendants des pays industrialisés. La dette globale de 80 pays en développement, par exemple, est passée de 21 milliards de dollars en 1961 à 66 milliards en 1970. Et tandis que, dans l'ensemble, les prix des articles manufacturés produits essentiellement par les pays industrialisés ne cessent d'augmenter les prix des matières premières fournies par les pays en développement ne suivent pas cette hausse aggravant ainsi le déséquilibre économique entre les uns et les autres.

Par ailleurs, les élites du tiers monde, souvent formées dans les pays industrialisés, sont enclines à suivre des modèles de consommation inadaptés aux possibilités économiques de leurs pays. Cette tendance est encouragée par l'image du mode de vie occidental transmis par l'information et la publicité.

Sans la croissance industrielle d'un certain nombre de pays, les moins favorisés de ce monde connaîtraient sans doute l'indigence

sous ses diverses formes mais pas ce que nous désignons sous le nom de sous-développement. Car en fin de compte le sous-développement n'est-ce pas la situation de ceux qui, non seulement ne participent pas aux progrès des plus forts mais, de plus, tombent dans un état de dépendance ? En Suisse, toutes proportions gardées, seule une minorité est concernée. Mais, sur le plan mondial, ce sont les habitants des régions défavorisées qui constituent la grande majorité. En 1920, 63 % de la population du globe habitait les pays du tiers monde. En 1980, ce pourcentage sera de 72 %. C'est pourquoi notre contribution à un véritable développement du tiers monde, en d'autres termes la coopération au développement, doit figurer aujourd'hui au nombre des tâches les plus urgentes que nous nous devons d'accomplir.

3. Les limites du développement

Les peuples de la terre portent donc ensemble la responsabilité de leur développement dans la pleine acceptation du terme. Cela implique qu'ils doivent également fixer ensemble des limites bien définies à la croissance économique, afin d'éviter que les individus ou leur milieu naturel n'en pâtissent.

Etant donné que nous commençons seulement, dans les pays industrialisés, à nous soucier de la nature et de l'environnement, nous ne saurions prétendre faire la leçon aux pays en développement. Ces pays, d'autre part, sont tellement affamés de mieux-être que leurs gouvernements n'ont guère tendance à mettre la protection de l'environnement au premier plan de leurs préoccupations. Il est plus simple d'apaiser des besoins immédiats que d'établir les bases d'un progrès durable. Mais une planification aux objectifs trop restreints ne saurait permettre un véritable développement. Et « développés » et « sous-développés », riches et pauvres, ont encore beaucoup à apprendre dans ce domaine. En mettant en contact les uns et les autres, en leur per-

mettant de confronter leurs expériences, leurs succès, leurs échecs, la coopération au développement est une excellente école et — ne serait-ce qu'à ce titre — une nécessité. Car si « lancer » le développement est déjà chose difficile, il faut encore parvenir à en définir les limites. Si le champ de la croissance économique était infini et si les réserves matérielles et intellectuelles étaient inépuisables, le problème du sous-développement serait peut-être plus vite résolu. On pourrait songer à en venir à bout par un accroissement du travail, de la production, de l'énergie et de la formation. Mais nous ne disposons malheureusement ni de la force ni de l'espace permettant une croissance illimitée. Il faudra donc que tout en soutenant le développement des moins favorisés nous apprenions à mieux contrôler, équilibrer notre propre développement ce qui suppose que s'instaurent entre les peuples une coopération et une confiance accrues. En effet, il s'agit de rechercher ensemble de nouvelles voies de développement, tant dans les pays où règne la pénurie que dans ceux où la croissance a conduit à l'abondance.

La coopération de la Suisse au développement international

Au fur et à mesure que, dans les relations avec le monde extérieur, le concept de solidarité grandissait à côté de celui de neutralité, la Suisse assumait les responsabilités nées de la confrontation entre pays riches et pays pauvres. Hautement industrialisée, présente économiquement dans la plupart des pays, elle allait s'associer aux efforts faits pour diminuer les disparités entre les régions de la terre.

La coopération au développement intervient principalement dans trois domaines :

- a) la transmission et l'élargissement d'un capital de connaissances scientifiques et techniques, dont l'accumulation s'est jusqu'à présent essentiellement produite dans les pays industrialisés ; c'est là la tâche principale de la coopération technique ;
- b) la mise à disposition de capitaux, soit par l'encouragement des investissements privés, soit par la mise à disposition d'une aide financière ;
- c) la participation aux efforts internationaux visant à modifier les règles du commerce mondial, de façon à faciliter l'accès aux marchés des produits des pays du tiers monde, à maintenir et améliorer leur pouvoir d'achat et à favoriser la diversification de leur économie ; il s'agit là de l'ensemble des mesures de politique commerciale.

I. Coopération technique

Son but

Dans l'histoire des pays industrialisés tels que le nôtre, le développement de techniques toujours plus complexes dans tous les

secteurs d'activité humaine a été un facteur déterminant du progrès économique et social. Ce processus n'aurait pas pu avoir lieu sans une accumulation constante de connaissances et d'expériences, leur confrontation les unes avec les autres et leur diffusion massive auprès de tous les agents de développement. Aujourd'hui, pour progresser, les pays du tiers monde qui recherchent de nouvelles voies de développement doivent pouvoir bénéficier de ce capital de connaissances et d'expériences pour l'adapter à leurs besoins, élaborer leurs propres modèles de développement et les diffuser au sein de leur population. C'est à cette condition que ces pays pourront participer plus activement à l'aventure du savoir humain et maîtriser de façon plus autonome les problèmes surgissant au sein de leurs sociétés.

La coopération technique a pour but de contribuer aux efforts que font les pays en voie de développement dans ce sens en transmettant, adaptant et diffusant connaissances et expériences propres à favoriser le développement. Ainsi, la promotion de la scolarisation et de la formation professionnelle, la préparation de spécialistes dont ces pays ont besoin dans tous les domaines, la vulgarisation des techniques auprès des paysans, des ouvriers, des artisans, l'encouragement de la recherche et la création d'institutions stables capables de poursuivre ces fins, sont la tâche de la coopération technique.

Cette tâche ne peut être accomplie à distance ; elle requiert l'établissement de rapports étroits avec le pays en voie de développement et sa population, c'est-à-dire la mise en contact directe de cadres expérimentés des pays industrialisés avec leurs collègues du tiers monde. C'est ainsi avant tout par la mise à disposition de personnel qualifié — de coopérants techniques qui vivront les problèmes et les espoirs de leurs partenaires autochtones — que la coopération technique agit. Cette forme de transfert de connaissances et d'expériences est complétée par l'octroi de bourses de formation ou par l'envoi d'équipement de formation et de démonstration.

La coopération technique collabore donc à

l'amélioration du bien-être des populations, soit directement par l'éducation et la santé, soit à travers les divers secteurs économiques : agriculture, industrie, services. Les priorités entre ces secteurs sont évidemment établies en tenant compte avant tout des besoins des différents pays, qui s'expriment notamment dans leurs plans nationaux de développement. Mais il faut aussi apprécier les possibilités propres à la Suisse qui dispose dans certains secteurs d'une plus grande expérience que dans d'autres.

Secteurs d'activité

Population

L'amélioration de l'état de santé et de l'éducation d'une population, son bien-être ou son mieux-être, sont à la fois la condition et le but de tout processus de développement ; il faut, pour avancer dans cette voie, des hommes et des femmes que leur misère physique ne paralyse pas, capable de mobiliser des énergies physiques et mentales, réceptifs aux idées nouvelles mais aussi aptes à les apprécier, à les adapter à leur situation propre.

L'état de santé d'une population se joue sur trois tableaux. En premier lieu, l'organisation du milieu habité vise à amenuiser les menaces qu'il fait peser sur la vie et la santé : la conservation ou la régénération des eaux, l'éradication des parasites et des vecteurs de maladies représentent deux actions prioritaires dans ce domaine. Ensuite, l'amélioration du bien-être passe par toute une série de mesures préventives dont le but est de renforcer la résistance des populations face aux risques qu'elles encourent : ces mesures d'intervention comprennent aussi bien les campagnes de vaccination que l'introduction de nouvelles habitudes alimentaires et l'information sur l'hygiène et la planification familiale. Enfin, le traitement médical proprement dit doit être organisé de façon à être accessible au plus grand nombre possible de personnes. Cela signifie donc qu'il faut mettre sur pied un système de santé, des services sanitaires et d'hygiène, former des

infirmiers, des médecins et des biologistes, des organisateurs également capables de mettre sur pied des systèmes de santé adaptés aux conditions locales.

L'éducation, elle, est indispensable pour permettre aux membres d'une société en mutation de s'adapter aux changements mais aussi de les orienter. Lire et écrire sont des moyens de communication et d'accumulation des connaissances. Réserver à certains rares privilégiés ces instruments, c'est contribuer à créer une société inégalitaire non seulement au point de vue de la richesse et des revenus, mais encore quant à l'influence et au pouvoir. L'éducation, parce qu'elle plonge forcément ses racines dans la culture propre de chaque peuple, parce qu'elle n'est pas le monopole de l'école traditionnelle, doit nécessairement être adaptée aux conditions locales (langue, culture, activités économiques, etc.). Pour faire ce travail, auquel des Suisses participent également, il faut des maîtres d'écoles, des enseignants capables d'alphabétiser les adultes ou de former ceux à qui cette tâche incombe¹, des pédagogues qui créeront un nouveau matériel didactique, etc. Il faut construire un système d'enseignement cohérent et rassembler les moyens matériels dont il a besoin pour fonctionner.

C'est à peu près le cinquième des moyens mis à la disposition du service de la Coopération technique pour des activités bilatérales qui est affecté à l'ensemble de ces tâches.

Agriculture

8 % d'agriculteurs en Suisse, entre 60 % et 90 % dans les pays du tiers monde, c'est dire que c'est par l'amélioration des revenus agricoles que l'on peut aider, dans la mesure où les structures sociales le permettent, le plus grand nombre de personnes. Selon les expériences déjà faites au cours de l'histoire, cette proportion de la population vivant en zone rurale est appelée à décroître au cours des décennies à venir. Mais il n'est pas indifférent que cette mo-

¹ Un exemple de projet intervenant dans ce domaine est donné en page 16.

dification de structure de la population se fasse brutalement, parce que l'avenir paraît sans espoir dans les campagnes et que le mirage des villes y attirent les paysans. Ce phénomène de désorganisation qu'est l'exode rural, d'autant plus important que le paysan ne possède souvent ni la terre qu'il cultive, ni la maison qu'il habite, doit être freiné, si l'on veut pouvoir maîtriser le développement économique.

L'augmentation de la productivité du travail agricole est un objectif prioritaire. A court et à moyen terme, combinée avec la création et l'extension d'activités qui lui sont liées, telles que l'exploitation des forêts, l'élevage, la pêche, la transformation des produits agricoles, elle permet d'offrir aux populations rurales une amélioration de leur niveau de vie qui les retienne de fuir vers la ville, quitte à ce que cette transformation inéluctable des structures sociales se poursuive progressivement, au fur et à mesure que des possibilités de travail non agricole se multiplient. A long terme, l'augmentation de la productivité permettra à un nombre restreint de paysans de nourrir, par leur travail, une masse de plus en plus importante de non-agriculteurs.

Enfin, face aux problèmes d'un monde limité quant à ses ressources, l'amélioration des méthodes de culture permet de repousser l'échéance de la pénurie. De même, le reboisement et les travaux de génie rural permettent de sauver des terres menacées d'une stérilité définitive.

Mais il va sans dire que le progrès ne peut être purement technique et quantifiable. L'organisation de ce monde rural, par la création de coopératives de production et de commercialisation, la généralisation du crédit, va de pair avec l'introduction de nouvelles cultures, le développement de l'élevage, la lutte contre les maladies des plantes et des bêtes, l'utilisation d'engrais, la mécanisation du travail ou toute autre amélioration des instruments, la maîtrise de la forêt et de l'eau.

Toutes ces tâches impliquent, une fois de plus, que le bagage des connaissances dont les hommes disposent dans ce domaine soit

agrandi et mieux partagé et que des forestiers, des agronomes, des vétérinaires et des généticiens, mais aussi des animateurs ruraux, des techniciens agricoles et des paysans soient formés et en forment d'autres.

Vu l'importance primordiale de ce secteur, et l'expérience que la Suisse a accumulée en agriculture et en élevage, le Service de la coopération technique voue un tiers des ressources dont il dispose pour les activités bilatérales à des projets dans ce secteur².

Industrie

Nous avons évoqué plus haut le nécessaire accroissement de la productivité dans l'agriculture : pour le réaliser, il faut des produits, des outils, des machines même, qui soient fabriqués en grandes quantités. Au paragraphe précédent, nous avons mentionné aussi le gain qui pouvait résulter de la transformation des produits agricoles. Cela peut être la transformation de lait en fromage, mais aussi la mise en conserve de fruits ou de légumes, le pressage de l'huile, la transformation de bananes excédentaires en aliments concentrés pour la nutrition animale, le travail des textiles, etc. C'est dire que l'artisanat et l'industrie ont, pour premier client et fournisseur, l'agriculture.

Le développement industriel est aussi la voie qui permettra un jour de transformer les rapports de dépendance entre les économies de transformation et les pays confinés dans leur rôle de fournisseurs de matières premières, progressivement dépréciées sur le marché mondial.

L'industrialisation, cependant, se heurte à de nombreux obstacles : ceux, d'abord, nés de l'intérêt que les pays riches ont à maintenir une division internationale du travail qui leur convient ; ceux, aussi, internes, liés à l'absence d'une main-d'œuvre qualifiée et à une mauvaise répartition de celle-ci par profession. La formation professionnelle a été considérée jusqu'à présent comme une tâche prioritaire, parmi celles que la Suisse peut accomplir à la

² Trois exemples figurent en pages 18, 20 et 25.

demande et en collaboration avec les organisations des pays en voie de développement, d'autant plus que notre pays a accumulé, dans ce domaine, une notable expérience³ qu'il faut bien sûr adapter aux besoins locaux.

Aujourd'hui, le problème du chômage, y compris celui de travailleurs qualifiés, oblige tous ceux qui travaillent au développement à s'intéresser activement à la création d'emplois, ou au moyen de la stimuler indirectement (crédit, études de rentabilité d'entreprises locales, développement des communications et de l'énergie, etc.). De même l'utilisation de techniques adaptées (plus utilisatrices de travail humain que mobilisatrices de capital, n'entraînant pas une dépendance accrue à cause de la haute spécificité des pièces de rechange, des services complémentaires, etc.) doit être étudiée et expérimentée.⁴

A ce secteur, le Service de coopération technique consacre environ un sixième des moyens mis à sa disposition pour les activités bilatérales.

Services

En dehors de la prestation de services proprement dits (ceux que fournit le coiffeur par exemple, l'architecte, le chercheur, l'avocat, le domestique et l'hôtelier), ce secteur est celui qui assure la cohérence interne de la société ; il fait circuler les informations (radio, télévision, presse), relie les producteurs les uns aux autres et les producteurs aux consommateurs (commerce), planifie et coordonne les efforts en en fixant les priorités (administration), réglemente la circulation monétaire (banque), etc.

Ce secteur attire actuellement à lui de larges couches de la population, à travers ce drainage que la ville opère et que nous avons évoqué plus haut. D'un côté, toute une série de prestations de services sont de nature à procurer aux pays du tiers monde, soit plus d'indépendance, soit des revenus

³ Un exemple de formation professionnelle est décrit en page 21.

⁴ Voir en page 23 un exemple de projet visant à améliorer un artisanat africain.

accrus. En ce sens, ils doivent être soutenus par la coopération internationale au même titre que l'agriculture et l'industrie, par la formation professionnelle des agents qui y travaillent.

Par ailleurs, vu l'importance stratégique de certaines fonctions, celles qu'assument, par exemple, le crédit⁵ ou le commerce, un effort doit être fait pour que les expériences faites en Europe soient mises à la disposition de ceux qui, aujourd'hui, doivent organiser ces secteurs.

Le Service de la coopération technique affecte environ un sixième de ses ressources à des projets dans le domaine des services.

Les formes de la coopération technique

Le programme de coopération technique de la Suisse (géré par le Service de la coopération technique du Département politique fédéral) revêt de multiples formes parmi lesquelles il convient de distinguer en premier lieu la coopération technique que la Suisse accorde directement aux pays du tiers monde (coopération technique dite bilatérale) et celle qui est acheminée par le canal d'organisations internationales qui font elles-mêmes de la coopération technique depuis longtemps (coopération technique dite multilatérale). Sur le plan *bilatéral*, le Service de la coopération technique réalise ses propres projets ou finance en partie des projets exécutés par des institutions privées au nombre d'une centaine, confessionnelles ou laïques, qui sont engagées depuis longtemps dans la coopération au développement. Elles disposent souvent d'une expérience précieuse et d'hommes compétents qu'il s'agit d'utiliser pleinement, ce qui peut exiger un apport financier extérieur complémentaire. C'est avant tout dans le secteur de l'éducation, de l'artisanat, des services sociaux et de la santé que s'exercent leurs activités.

Quant aux projets pour lesquels le Service de la coopération technique est seul res-

⁵ Voir en page 24 un exemple de projet concernant le crédit.

ponsable et qu'il finance entièrement, ils prennent soit la forme de projets *simples* — mise à disposition de coopérants techniques ou octroi de bourses de formation — soit celle de projets *combinés* dans lesquels plusieurs moyens sont mis en œuvre : personnel, équipement, bétail, bourses de formation dans le pays même ou à l'étranger, etc.

Selon une formule plus récemment appliquée, la coopération technique et l'aide financière sont conjuguées de manière à ce que le transfert de connaissances rende plus efficace l'apport financier et que ce dernier facilite l'application pratique du savoir transmis.

Les projets, sous quelque forme qu'ils se présentent, sont choisis en fonction de critères qui permettent de juger de leur caractère prioritaire, de leur intégration dans le plan de développement du pays bénéficiaire, de leur effet sur l'emploi et de leur capacité à promouvoir une distribution plus équitable de la richesse.

Sur le plan *multilatéral*, la Suisse participe au *financement des programmes d'organisations internationales* de coopération technique. Elle le fait notamment, parce qu'elle est membre de ces organisations et parce qu'une collaboration active de ces dernières est utile pour la réalisation du programme bilatéral de coopération technique de notre pays.

Ces organisations, en effet, ont des moyens en argent et en hommes leur permettant d'exécuter des projets dépassant largement les possibilités matérielles d'un pays comme la Suisse ; l'exécution de ces vastes projets permet de recueillir une masse d'expériences et d'enseignements utiles.

En outre les organisations internationales ont ceci de particulier qu'elles réunissent en leur sein des représentants des pays développés et des pays en voie de développement ; elles sont de ce fait non seulement le lieu de confrontations qui prennent parfois beaucoup de temps, mais aussi — et par là même — elles sont le lieu d'une éducation réciproque, d'un ajustement des points de vue.

Enfin, les contributions aux programmes de ces organisations ont pour effet d'aider

indirectement ceux des pays en voie de développement qui — pour des raisons de concentration, donc d'efficacité — ne peuvent bénéficier de la coopération technique bilatérale de la Suisse.

A côté de ces contributions de programme, la Suisse *finance partiellement des projets spécifiques d'organisations internationales*. Ces projets sont choisis par exemple parce qu'ils tentent de résoudre des problèmes que le Service de la coopération technique rencontre dans son activité bilatérale ou parce qu'il a le sentiment qu'au vu des expériences faites il pourra apporter à l'organisation internationale en question une contribution utile.

La coopération technique est, on le voit, un type de contribution au développement d'une grande diversité dans ses moyens d'intervention dont le succès dépend toujours essentiellement de la qualité des hommes qui y participent. C'est pourquoi il convient d'accorder une grande attention à la formation du personnel engagé dans la coopération au développement. Cette formation doit d'une part le préparer aux conditions de vie et de travail qui seront les siennes dans le tiers monde et d'autre part le rendre attentif aux problèmes posés par l'application dans les pays en voie de développement de connaissances et de techniques élaborées dans les pays industrialisés ; le coopérant technique doit apprendre à ne pas transmettre tels quels des modèles ou des pratiques suisses, mais à les adapter aux conditions et aux besoins du pays dans lequel il travaille.

La complexité et l'évolution rapide des problèmes liés au développement exigent par ailleurs une recherche constante si l'on veut accroître la qualité de la coopération au développement. L'encouragement de la recherche scientifique destinée à affiner l'analyse des rapports entre pays riches et pays pauvres et à perfectionner les techniques d'intervention font donc elles aussi partie de la coopération au développement.

Toutes ces tâches requièrent la mise en œuvre et la combinaison de moyens et de talents extrêmement variés. C'est pourquoi il est important qu'une collaboration

étroite se maintienne entre tous les organismes, publics ou privés, et les personnes qui, à un titre ou à un autre, s'intéressent à la coopération au développement, de manière à ce que les ressources humaines et matérielles de notre pays, disponibles pour cette tâche, soient utilisées le plus efficacement possible.

II. Aide financière et mesures d'encouragement d'investissements privés

Objectif

Toute croissance économique implique, sous forme d'investissements humains et financiers, la mobilisation de ressources pour accroître la capacité de production de l'économie. Dans les pays en voie de développement, la tâche est gigantesque : dans la plupart de ces pays, l'insuffisance des infrastructures et le caractère souvent embryonnaire de l'appareil de production et de distribution des biens exigent, dans tous les secteurs de l'économie, un effort d'investissement considérable pour arriver à long terme à assurer un niveau de vie décent à la majorité des hommes qui y vivent. Il s'agit en effet de créer les conditions de la croissance de l'agriculture et de l'industrie par exemple en ouvrant des routes, en développant la production et la distribution d'énergie. Il s'agit aussi d'accroître et de diversifier la production agricole en défrichant des terres vierges, en luttant contre l'érosion, en irriguant les périmètres cultivables. Dans le secteur industriel, la diversification et la croissance sont également nécessaires pour utiliser plus complètement les ressources nationales, pour réduire la dépendance à l'égard de certaines importations et créer des emplois. Ces multiples tâches exigent non seulement des capitaux, mais aussi des hommes qu'il faut former, dans des écoles professionnelles, des universités, des instituts de recherches.

Soulignons d'emblée l'énorme effort réalisé par les pays en voie de développement eux-mêmes pour répondre à ce défi. Au cours des années 1960, on a estimé que 85 % des investissements furent financés par l'épargne intérieure. Si l'on songe au bas niveau moyen des revenus et au fait qu'au cours de ces années la production intérieure brute de ces pays a crû en moyenne de 5 % annuellement, ce haut pourcentage d'autofinancement de la croissance ne doit pas nous laisser de doute quant à la volonté de ces pays de sortir de leur situation précaire et de consentir pour cela de gros sacrifices.

Cela dit, le rôle des pays industrialisés dans le financement du développement a été et demeure fondamental. D'une manière générale, cette contribution extérieure au financement du développement complète quantitativement la formation intérieure de capital, augmentant ainsi les possibilités d'investissement et ce faisant le taux de croissance de la production totale. Cette contribution extérieure permet avant tout de financer des importations. Cela est essentiel dans la mesure où de nombreux investissements industriels, agricoles ou d'infrastructure entraînent l'achat de biens d'équipement qui en règle générale doivent être importés. Or, la capacité d'importer un tel équipement est souvent limitée par le fait que les recettes en devises du pays sont largement absorbées notamment par l'achat de biens de première nécessité (denrées alimentaires) et par le service de la dette extérieure qui a tendance à devenir de plus en plus lourd.

Enfin, ces flux financiers peuvent aussi être un important véhicule de transfert de connaissances et de technologie vers les pays en voie de développement, notamment lorsqu'une firme d'un pays industrialisé y investit directement.

Formes

La participation extérieure au financement du développement des pays du tiers monde revêt de multiples formes que l'on classe en deux grandes catégories :

— les apports financiers d'origine privée

tels que crédits à l'exportation, investissements directs, émissions d'emprunts ;

— les apports financiers d'origine publique ou aide financière tels que dons, crédits à des conditions de faveur, participation au capital d'institutions nationales ou internationales de financement du développement.

Ces deux catégories d'apports sont complémentaires. En effet, les apports d'origine privée qui exigent une rémunération (sous forme d'intérêts ou de dividendes) en rapport avec les conditions du marché des capitaux, sont dirigés vers des projets d'investissement ayant à court ou à moyen terme une rentabilité financière correspondant au coût du capital ; les apports d'origine publique quant à eux sont mis à disposition des pays en voie de développement à des conditions de faveur (donc, crédit à long terme ne portant pas ou peu d'intérêts) et peuvent de ce fait aisément financer des investissements dont la rentabilité financière est faible ou non immédiate.

Il convient également de noter que les capitaux privés ont tendance à se diriger presque uniquement vers des pays où l'existence d'un marché justifie un investissement privé ou vers des pays disposant de ressources minérales. Un grand nombre de pays d'Afrique et d'Asie n'en reçoivent pratiquement pas ; ainsi, les apports financiers publics, ou aide financière, ont également pour rôle de compenser la faiblesse des flux privés vers les pays les moins favorisés de la communauté internationale. Cela est naturel dans la mesure où l'aide financière, contrairement aux flux privés, a pour motivation première la promotion du développement des pays du tiers monde.

Ce que fait la Suisse

Dans quelle mesure et sous quelles formes la Suisse participe-t-elle au financement du développement ?

En 1972 par exemple, les flux financiers privés et publics de notre pays vers les pays en voie de développement se sont

élevés à 670 millions de francs. Ces flux se caractérisent par une forte prépondérance des apports d'origine privée ; cela tient autant à la longue tradition d'ouverture sur le monde extérieur de l'économie suisse qu'à la structure économique et politique interne de notre pays. Ces apports privés se dirigent essentiellement vers les industries de transformation et peuvent ainsi contribuer à une diversification de l'activité économique du pays qui accueille ces investissements. On a estimé à 100 000 le nombre de places de travail créées par les investissements privés suisses dans le tiers monde. Comme d'autres pays industrialisés, la Suisse soutient et encourage les flux financiers privés vers les pays en voie de développement qui désirent attirer le capital étranger. Une première mesure dans ce sens est la conclusion par la Confédération d'accords de protection des investissements avec des pays en voie de développement — en 1972, notre pays en avait signé vingt-trois. Une autre fut la promulgation en 1970 d'une loi fédérale octroyant une garantie contre les risques non commerciaux aux investissements qui contribuent à promouvoir l'économie d'un pays en voie de développement. Enfin, la Confédération soutient les emprunts de banques internationales de développement, telle la Banque Mondiale, sur le marché suisse des capitaux.

Pour la Suisse, les flux publics acheminés au titre de la coopération au développement (dont l'aide financière) ne représentent en moyenne que le cinquième environ de l'ensemble des flux financiers se dirigeant vers les pays en voie de développement. Cela est faible vu le rôle important de ce type d'apport dans le processus de développement. En effet, les travaux d'infrastructure, les écoles, les hôpitaux qui ne peuvent être financés par les pays en voie de développement eux-mêmes, ne peuvent l'être davantage par des apports privés à des conditions commerciales : leur faible rentabilité en termes financiers permettrait difficilement aux pays en voie de développement d'assumer la charge de la dette à laquelle ces projets ont donné naissance. De plus, dans le secteur agri-

cole et industriel, il existe aussi toute une gamme de projets susceptibles de promouvoir le développement d'une région, mais dont la rentabilité à court terme est trop faible ou trop incertaine pour entraîner un investissement national ou pour attirer les investisseurs privés étrangers. L'aide publique, par sa nature, peut encourager des projets de ce genre pour montrer la voie aux investisseurs locaux, jouant ainsi le rôle d'un catalyseur.

Les formes de l'aide financière octroyée par la Suisse sont diverses. Cette aide peut être attribuée soit à des projets précis qui ne peuvent être entièrement financés par les ressources locales, soit sous forme de contributions à des institutions nationales ou internationales de financement du développement qui disposent d'une grande expérience dans ce domaine et qui, en centralisant des ressources de diverses provenances, peuvent les affecter avec une grande efficacité à divers programmes ou projets de développement. Les institutions multilatérales de financement de développement — dont la plus connue et la plus importante est la Banque Mondiale — ont la possibilité, du fait de leur grand volume d'activité, d'étudier de façon approfondie les conditions économiques et sociales des pays en voie de développement aussi bien au niveau de l'ensemble de l'économie qu'à celui des différents secteurs d'activité économique (communications, transports, énergie, agriculture, industrie, éducation). Les résultats de ces études permettent à ces institutions de fournir dans tous les pays en voie de développement une aide financière de haute qualité et bien adaptée aux besoins de ces pays. Les contributions financières de la Suisse à ces institutions lui permettent donc de participer de manière efficace aux efforts de développement d'un grand nombre de pays, ce qu'elle ne pourrait faire par le seul biais des contributions bilatérales.

Il existe encore une forme de coopération au développement qui, par ses effets, se rapproche de l'aide financière. Il s'agit de l'aide alimentaire. Initialement, cette aide était utilisée exclusivement dans le cadre de l'aide humanitaire, donc en cas de

catastrophes soudaines ou pour soulager une situation de détresse de plus longue durée. Aujourd'hui elle sert également à la coopération au développement, c'est-à-dire à l'amélioration durable des structures socio-économiques. Elle peut ainsi être affectée au financement de projets de développement de deux manières : ou bien directement, les produits alimentaires constituant une partie des salaires distribués aux ressortissants des pays en développement qui sont engagés dans des travaux d'édification des infrastructures ; ou bien indirectement, les produits alimentaires mis à disposition du pays en développement étant vendus sur le marché de ce pays et le produit de cette vente étant affecté à la réalisation d'actions de développement déterminées.

III. Mesures de politique commerciale

En 1971 l'ensemble de l'aide publique au développement a représenté quelque 10 milliards de dollars. La même année les exportations des pays en développement se montèrent à environ 40 milliards de dollars, non compris celles de produits pétroliers qui représentent de leur côté quelque 20 milliards de dollars supplémentaires.

Ces chiffres démontrent clairement le rôle que jouent pour leur économie les exportations des pays en développement. Les recettes d'exportation constituent la source de devises la plus avantageuse pour assurer à long terme le financement du développement ; elles permettent aussi à ces pays de faire face au service de leur dette, dont la charge est croissante. Par ailleurs l'activité d'exportation peut susciter des productions qui ne pourraient se développer sur la base de la seule demande intérieure ; elle facilite donc le processus de diversification de la production. Les forces en présence dans la définition des règles et principes du commerce international, depuis l'accession à l'indépendance

d'un grand nombre de pays en développement, se sont modifiées ; l'économie mondiale est devenue un tissu d'interdépendance et d'échanges mutuels particulièrement serré et les échanges commerciaux constituent, aujourd'hui plus que jamais, l'une des composantes majeures de la vie économique de la plupart des sociétés.

Pour toutes ces raisons, et pour le bénéfice à long terme de tous les membres de la communauté internationale, il faut faciliter l'accès au marché mondial des biens et des services que produisent les pays en développement. Afin d'atteindre ce but, des mesures de politique commerciale doivent être prises en faveur des pays en développement par les pays industrialisés. Les principales d'entre elles sont d'ordre tarifaire (abaissement des droits de douane), d'organisation des marchés des produits de base (accords par produit) et de promotion commerciale.

Mesures d'ordre tarifaire

En matière tarifaire, l'instrument principal est le *système généralisé de préférences* (SGP). Les abaissements tarifaires négociés au GATT dans le cadre du Kennedy Round, par leur caractère même et en raison des buts qu'ils visaient, favorisèrent essentiellement les pays développés ; le besoin s'est donc fait sentir, depuis, de mettre sur pied un système qui offre des possibilités d'accès supplémentaires sur les marchés des pays industrialisés aux exportations des pays en développement. Le SGP est fondé sur le principe de l'octroi — pour une période initiale de 10 ans — de préférences tarifaires, c'est-à-dire de concessions octroyées sans réciprocité ni discrimination, par tous les pays industrialisés à tous les pays en développement. Le système sur lequel la Suisse a porté son choix, a été introduit le 1^{er} mars 1972. Il prévoit — au terme d'une première phase de transition — une abolition totale des droits de douane sur les produits manufacturés en provenance des pays en développement dès 1974, avec certaines exceptions pour confirmer la règle ; en ce qui concerne les produits de l'agriculture et de

la pêche, dont quelques-uns seulement sont inclus dans le système suisse de préférences, le taux d'abaissement des droits de douane pour la seconde phase sera soumis à un examen cas par cas.

Le coût de ces mesures, exprimé en perte de recettes douanières, sera de l'ordre de 26 millions par année ; à titre de comparaison, les accords entre la Suisse et les Communautés européennes amèneront la Confédération à renoncer, à ce titre, à environ un milliard de francs par année à partir de 1978. (Il est bien clair que dans ce dernier cas l'intérêt réciproque est plus directement évident et que la contrepartie est en relation avec le sacrifice financier.)

Accords sur les produits de base

Les accords sur les produits de base ont pour but de régulariser les marchés internationaux de certains produits en assurant notamment la stabilisation des prix à des niveaux équitables de rémunération, ceci afin de mettre le producteur à l'abri des variations souvent importantes des cours mondiaux de ces produits. Ces derniers représentent dans de nombreux cas une source de revenus importante pour les pays en développement exportateurs ; en outre l'économie de certains pays dépend très largement du commerce d'un seul produit de base (ainsi le cacao au Ghana, le sucre à Cuba et le café en Colombie). Il existe des accords sur le blé (lequel intéresse dans une moindre mesure les pays en développement), le café, le sucre, l'étain, l'huile d'olive et le cacao ; il est prévu d'élargir cet éventail. La Suisse, qui est favorable à la conclusion de tels accords, a jusqu'ici souscrit à ceux sur le blé et sur le café et vient d'adhérer à celui sur le cacao.

Promotion commerciale

Au plan de la promotion commerciale la Suisse soutient les efforts de pays en développement dans le domaine de la promotion des ventes ; il s'agit essentiellement de missions d'experts, de cours de formation à l'intention de ressortissants de pays en développement ou de financement

d'études de marché pour des produits de ces pays.

* * *

En conclusion, il importe de souligner combien l'ensemble de ce travail de développement se déroule dans un monde en mouvement, combien il a même pour ambition de contribuer au changement. C'est dire que la structure et les formes de la coopération au développement sont appelées à se modifier au cours des décennies qui viennent. La pondération des moyens mis en œuvre aujourd'hui ne restera pas inchangée. Des lacunes dans l'approche actuelle pourront se révéler; il faudra alors les combler en inventant de nouvelles formes d'intervention. Il faudra relever ce défi permanent que constitue l'adaptation de notre action aux besoins de nos partenaires, à leur façon d'y répondre, aux canaux qu'ils choisiront et créeront pour orienter les flux financiers et techniques que nous mettrons à leur disposition.

Cette tâche ne peut se réaliser que si l'opinion publique de notre pays est consciente de sa nécessité. Il faut donc intensifier l'information, non seulement sur les problèmes du tiers monde mais aussi sur les expériences en cours, leurs difficultés et leurs succès. L'adhésion du peuple suisse au concept de la coopération au développement, cette partie importante de notre politique étrangère, est nécessaire pour renforcer, chez nos partenaires, la confiance suscitée par notre collaboration.

Sept exemples de coopération technique

Nord-Dahomey : alphabétisation fonctionnelle en milieu rural

Alphabétisation ? La première image que suscite ce mot est celle d'un groupe d'adultes, assis sous l'arbre à palabres, assidûment affairés à percer les secrets de la lecture, faisant leurs premiers essais de maniement du crayon. Tout cela paraît fort simple aux yeux de celui qui ne l'a jamais pratiquée, cette alphabétisation.

Travail de routine pour instituteurs ou personnes sachant enseigner. Non ! Les expériences à travers le monde ont prouvé que l'alphabétisation pratiquée de cette manière est presque toujours vouée à l'échec. Pourquoi ?

Pour être efficace l'alphabétisation doit être fonctionnelle, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas représenter une fin en elle-même, mais se mettre au service d'une autre action de développement. Elle doit être adaptée au milieu et correspondre aux besoins et aux désirs de celui-ci, elle doit être motivée.

Prenons comme exemple le projet d'alphabétisation fonctionnelle de la Coopération technique suisse au Nord-Dahomey. D'abord le lieu où se déroule l'action : le Borgou ou Département du nord-est.

Jadis fief des fiers seigneurs bariba, terre d'embuscade, de razzia et de guerre, le Borgou est aujourd'hui un pays de paisibles agriculteurs. Les anciens dignitaires féodaux se sont résignés à prendre la houe pour gagner leur vie, tout comme les roturiers et esclaves le faisaient depuis toujours. Seuls les chants des griots

et d'occasionnelles cavalcades témoignent d'un passé glorieux.

Vaste région de savane boisée, presque aussi grande que la Suisse, le Borgou offre à ses populations plus de surfaces cultivables qu'elles n'en ont besoin. Certes, la terre n'y est guère riche, mais permet néanmoins de cultiver l'igname, le sorgho, le maïs, le riz, pour subvenir aux besoins élémentaires, et le coton pour satisfaire les désirs suscités par la civilisation : vélo, mobylette, transistor...

Grâce aux efforts soutenus des agents agricoles dahoméens, les agriculteurs du Borgou ont acquis de nouvelles techniques et par cela augmenté leurs rendements. Chaque année, ils vendent leur coton ou d'autres produits. Mais, le jour du marché, ils rentrent à la maison avec une somme d'argent dont ils sont convaincus qu'elle ne correspond pas à la valeur du produit qu'ils ont livré, car ils ne savent ni lire ni écrire et ne comprennent pas le français.

Ils sont aigris, résignés, car ils s'imaginent que d'apprendre à peser, à calculer le poids et le prix de ce qu'ils vendent est hors de leur portée et qu'ils resteront donc toujours à la merci des commerçants qui les exploitent.

Tâche toute trouvée pour l'alphabétisation fonctionnelle que d'apporter à ces agriculteurs le savoir qui leur manque. Mais avant de pouvoir commencer à enseigner quoi que ce soit à ces paysans, il faut les organiser, créer de nouvelles structures qui leur permettront d'appliquer ce qu'ils auront appris et de défendre ainsi valablement leurs intérêts.

Le Gouvernement dahoméen l'a compris. Depuis quelques années déjà il regroupe les paysans en précoopératives, pour leur permettre de commercialiser eux-mêmes leurs produits, d'organiser le crédit agricole, de gérer leurs fonds, d'investir les revenus collectifs au niveau des villages.

Or, si l'alphabétisation doit reposer sur une autre action de développement, en l'occurrence la création de précoopératives, cela ne signifie aucunement qu'elle est une action secondaire sans importance; bien au contraire, car c'est d'elle que dépend pour une grande partie l'implan-

tation du mouvement coopératif dans le département.

Il serait absolument faux de vouloir se passer d'alphabétisation fonctionnelle en confiant la gérance de ces groupements précoopératifs aux quelques rares lettrés disponibles. Dans bon nombre de pays africains le mouvement coopératif a été voué à l'échec, parce que l'éducation coopérative conçue en français et mal adaptée n'a permis qu'à quelques privilégiés de prendre les affaires en main, provoquant ainsi tôt ou tard le désintéressement, voire même la méfiance du reste des paysans, des analphabètes. Apprendre à des paysans illettrés, dans les délais les meilleurs, à peser, calculer des poids, des prix, gérer des fonds, organiser le crédit, tenir des assemblées... bref les initier à toutes les tâches qu'implique la bonne marche d'une coopérative... voilà donc le but que s'est proposé l'alphabétisation fonctionnelle dans le Borgou. N'est-ce pas là une tâche plus difficile que de prendre un livre d'école et de commencer à enseigner le bé-a-ba ?

Pour élaborer un tel programme d'alphabétisation fonctionnelle il est indispensable de connaître en fond le milieu auquel on s'adresse... sa langue, ses traditions, sa mentalité, ses goûts, ses possibilités, ses limites...

Dans le cas du Borgou, pour enseigner les principes coopératifs on fait appel à des griots (chanteurs traditionnels)... pour apprendre à compter l'argent et le poids, on invente des symboles, des unités caractérisées par des dessins, on travaille avec des « faux » billets, on additionne au boulier à écrous de différentes couleurs... les livres de caisse, les cartes de crédit sont émaillés de dessins, les procès-verbaux constituent les premiers exercices d'écriture... en langue vernaculaire bien sûr.

C'est en procédant de cette manière, en avançant pas à pas, en partant avec des méthodes simples et concrètes que les paysans apprennent, presque sans s'en apercevoir, à compter, à calculer, à lire et à écrire, tout en devenant de vrais coopérateurs, sachant peser, sachant gérer leurs fonds.

On pourrait s'imaginer que cet enseignement est ardu, long et connaît de nombreux échecs. Ce n'est pas le cas. Plus de quarante-cinq villages du Borgou ont déjà bénéficié de cours d'alphabétisation fonctionnelle, douze d'entre eux ont terminé le programme complet. Les participants à ces cours ont, poussés par leur volonté de réussir, dépassé tous les espoirs qu'on avait mis en eux. Dans certains villages l'apprentissage des opérations de commercialisation s'est fait en moins de sept soirées, la lecture a été assimilée en moins de trente séances... Pratiquement aucun abandon ou échec n'a été enregistré. La nouvelle de ces succès a vite fait le tour du pays. Le Département du Mono a déjà adapté le programme à ses besoins, des étudiants, des lycéens, des instituteurs ont sacrifié leurs vacances pour que « leur » village bénéficie des mêmes cours, le gouvernement parle de la création d'un Service national d'alphabétisation...

Le projet avait débuté vers la fin de 1971, très modestement avec un expert de la Coopération technique, secondé plus tard par un assistant technique de l'OSEO¹, une voiture, quelques tableaux feutres, des enregistreurs à cassettes, beaucoup de papier. Aujourd'hui le projet est bien lancé, les programmes sont rodés, les derniers sceptiques sont convaincus, et l'on peut envisager avec confiance l'extension du rayon d'action.

Reste la postalphabétisation, c'est-à-dire la phase dans laquelle le paysan qui a terminé ses cours d'alphabétisation est quelque peu délaissé, dans laquelle il essaie à l'aide d'un journal, de brochures, de correspondance et d'activités pratiques au niveau de sa coopérative non seulement de conserver et de parfaire ses connaissances, mais également d'en faire bénéficier ses camarades n'ayant pas suivi les cours.

C'est la phase où l'alphabétisation au service de l'éducation coopérative arrive à son but et s'ouvre en même temps aux autres ressorts : l'information, la santé, l'hygiène, la puériculture, le divertissement, etc.

Cette phase peut être très difficile au cas

où le paysan ne trouve pas d'écho au niveau des cadres, des fonctionnaires...

Or heureusement le gouvernement daho-méen actuel a non seulement prouvé qu'il envisage fermement de faire tout son possible pour faire évoluer les masses rurales, mais a également franchement opté pour une revalorisation des valeurs culturelles traditionnelles, donc également des langues vernaculaires.

Inde : projet d'élevage et d'agriculture

Le printemps prochain marquera pour l'Inde le début du cinquième Plan quinquennal. Le sous-continent ne relâche en effet pas ses efforts pour venir à bout des tâches immenses et nombreuses auxquelles doit faire face un pays en développement comptant plus de 500 millions d'habitants. Chaque année l'Inde consacre à ses divers programmes de développement l'équivalent de milliards de francs, capitaux provenant en grande partie du pays même. Au fil des années, l'évolution des données économiques et politiques a modifié l'orientation de ces efforts. Le prochain plan quinquennal redonne ainsi une importance particulière au développement de l'agriculture et lui fixe un double objectif. Il importe toujours autant d'assurer au pays le minimum de nourriture vital ; pour ce faire, une attention particulière sera portée à la production des protéines. Par ailleurs, seule l'agriculture est capable pour l'instant d'absorber une main-d'œuvre qui s'accroît sans cesse. Le développement de l'agriculture indienne doit donc tendre vers les deux objectifs suivants : production de denrées alimentaires et création d'emplois pouvant toucher la plus grande proportion possible de la population. Des progrès notables ont déjà été accomplis au cours des dernières années. Les Etats du nord sont particulièrement fiers de leur « Révolution verte », qui, grâce à l'introduction d'espèces de blé améliorées et de méthodes de culture intensives, ont permis un accroissement

important de la production céréalière. Une amélioration de l'agriculture présuppose toutefois des exploitations d'une certaine importance et comporte en outre le risque d'une diminution des possibilités d'emploi du fait de la mécanisation. La très grande majorité des petits paysans reste donc à l'écart de ce développement.

Il est un autre domaine, toutefois, qui devrait permettre d'étendre à une fraction importante de la population le bénéfice d'un accroissement des revenus agricoles : c'est celui de l'élevage. Le lait est, en outre, l'aliment le mieux approprié pour satisfaire les besoins en protéines alimentaires de haute qualité. Le cheptel bovin de l'Inde est estimé à près de 200 millions de têtes ; ce qui représente un potentiel de production considérable, mal utilisé toutefois jusqu'à présent. La faiblesse de la production laitière de la vache indienne, employée principalement comme animal de trait, n'est pas seulement imputable à l'inexistence de toute politique en matière d'élevage mais aussi à l'insuffisance de la nourriture. Après plusieurs tentatives, *d'abord très discutées* et mal orientées, le ministère indien de l'agriculture a établi au cours des années 60 une politique d'élevage visant à l'amélioration du cheptel local au moyen de croisements avec des races étrangères à fort rendement. L'une des races « exotiques » entrant en ligne de compte dans ce programme est la vache brune suisse.

Il y a dix ans que la Suisse travaille à l'amélioration de l'élevage indien, dans le cadre de la coopération indo-suisse au développement. Le premier pas fut, en 1963, la construction d'un centre d'élevage expérimental dans les collines de l'Etat méridional du Kerala. C'est là qu'en étroite coopération avec les institutions publiques compétentes ont été jetées les bases de la création et de l'implantation d'une nouvelle race bovine parfaitement adaptée aux conditions naturelles du pays du fait de son origine indienne et dont la production laitière pourra être doublée ou triplée grâce à l'apport de la race suisse. Parallèlement au développement de la race, un vaste programme d'amélioration

du fourrage a été lancé. Il vise non seulement à intensifier l'exploitation des pâturages déjà disponibles, mais également à introduire de nouvelles cultures fourragères et de meilleures méthodes de culture. Les résultats encourageants des années passées ont amené, au cours de l'été 1973, l'extension du programme indo-suisse aux quatre districts méridionaux du Kerala, touchant ainsi un cheptel de 500 000 têtes et quelque 300 000 éleveurs.

Un projet analogue a été lancé en 1971 dans l'Etat septentrional du Penjab. Outre le programme de croissance, également en cours, il a été constitué dans l'ancienne ferme des Maharadjas de Patiala un cheptel de vaches brunes de race pure qui servira à l'introduction de la race brune dans d'autres parties du pays. Les deux contingents importés de Suisse (en 1971 et 1972) ont déjà permis la constitution d'un troupeau de deux cents têtes.

L'insémination artificielle permet une utilisation optimale des précieux reproducteurs. Les projets indo-suisse ont joué un rôle de pionnier en la matière ; les deux premiers et jusqu'ici uniques centres d'élevage équipés de laboratoires permettant la préparation de semences congelées se trouvent en effet au Kerala et au Penjab. Ils sont utilisés non seulement pour la fabrication de centaines de milliers d'unités de semences par an mais également pour la formation du personnel technique. Des programmes indiens prévoient la construction de centres semblables dans d'autres Etats au cours des années à venir.

Les projets d'élevage indo-suisse occupent, dans la rubrique « Elevage » du plan quinquennal 1974-79 une place appréciable et indiscutée. A l'avenir les problèmes de distribution de la production laitière prendront le pas sur ceux, encore nombreux, de l'élevage reproducteur. Et même si l'importante demande de lait et de produits laitiers ne pourra être couverte à l'échelon national avant longtemps, les accroissements de production régionaux exigent d'ores et déjà que l'on trouve des solutions nouvelles aux problèmes du ramassage, de la répartition et de la transformation de la production laitière.

¹ Œuvre suisse d'entraide ouvrière.

Tchad : centres de formation agricole

Le Tchad est l'un des plus pauvres parmi les pays en développement et il souffre de sérieuses difficultés économiques. Diverses raisons peuvent expliquer cette situation peu enviable. Nous ne retiendrons ici que les principales :

- Le Tchad n'a pas d'accès direct à la mer et les voies de communication vers l'extérieur sont souvent mauvaises (aucun chemin de fer, routes souvent en piteux état).
- Les voies de communication à l'intérieur du pays laissent également beaucoup à désirer car la superficie du Tchad est très vaste (trente fois environ celle de la Suisse). Le Tchad est sous-peuplé (3,6 millions d'habitants) et dépourvu de capitaux. Dans ces conditions il lui est difficile d'améliorer son réseau de communication.
- L'économie du Tchad est pratiquement tributaire d'un seul produit de base puisque 80 % des exportations sont constituées par du coton, produit qui subit toujours plus vivement la concurrence des fibres synthétiques ; de plus la production cotonnière est limitée au sud du pays pour des raisons climatiques.
- Le Tchad est un pays à dominante agricole, sans commerce interne. Plus de 90 % de la population tire directement sa subsistance de la terre. A l'exception du coton, l'agriculture vit toutefois en économie fermée si bien qu'on n'enregistre aucun mouvement de produits cultivés (essentiellement le millet, la viande et l'arachide) de nature à stimuler le développement du pays.
- Les richesses naturelles sont pratiquement inexistantes et la situation géographique peu favorable à une agriculture très productive.

Compte tenu de ces données, seules la sensibilisation et la participation de la majorité de la population — en d'autres termes les paysans — aux grandes tâches qui

attendent le pays permettront d'amorcer le développement.

C'est précisément dans la zone cotonnière, au sud-est du pays, que se situe la préfecture du Moyen-Chari qui compte 400 000 habitants pour 45 000 km². Dans cette région autrefois impropre à l'élevage en raison de la présence de la mouche tsé-tsé, les habitants pratiquent une agriculture itinérante permettant la régénération des sols entre deux périodes de cultures. Le principal handicap à une amélioration du niveau de vie réside dans la limitation des moyens de production. La brièveté de la saison des pluies, propice à la culture, nécessite des labours rapides et étendus ; comment y procéder avec de simples houes ? Il s'agissait donc de fournir aux paysans les moyens d'une intensification de la production et d'une extension des surfaces cultivées.

Monkara, le premier des centres de formation professionnelle agricole du Moyen-Chari, a été ouvert en 1964 par un jeune technicien agricole suisse. Celui-ci avait déjà travaillé pendant trois ans au Tchad : il avait aidé les paysans de plusieurs villages à forer des puits, à construire des silos et à se familiariser avec l'utilisation d'animaux de trait pour les travaux de labour.

Sur la base de ces premières expériences, et après avoir visité dans d'autres régions les centres de formation déjà existants, il élaborait avec les paysans qu'il connaissait et les autorités tchadiennes un projet. A la fin de 1963, le gouvernement tchadien demandait au Service de coopération technique suisse de mettre à sa disposition ce technicien, en qualité de conseiller pour la formation agricole. La Suisse donna son accord et prit à sa charge la rémunération du conseiller, tandis que le Tchad assumait les frais de séjour et de transports sur place. L'excellent travail préparatoire effectué de 1960 à 1963 a permis de commencer les cours de formation dès 1964.

Etant donné le but fixé, à savoir la formation d'agriculteurs appelés à regagner leur village pour y promouvoir le progrès agricole et faire partager leurs nouvelles connaissances au reste de la population, il fal-

lait éviter à tout prix de couper les stagiaires de leur milieu d'origine. C'est ainsi qu'ont été adoptés les principes suivants :

- Les stagiaires, au nombre de deux par village, sont choisis en accord avec la population. Ils sont donc en quelque sorte les représentants de leur communauté et y reprennent leur place au retour.
- Les stagiaires viennent au centre avec leur famille et y vivent dans les mêmes conditions économiques qu'au village. Ils y subsistent grâce aux réserves qu'ils apportent.
- Les stagiaires passent le week-end dans leur village, de sorte que, durant leur année de formation, ils demeurent en contact permanent avec celui-ci.
- Les deux stagiaires d'un même village forment une équipe et cultivent ensemble la parcelle mise à leur disposition par le centre (environ trois hectares par stagiaire). Grâce aux nouvelles méthodes qu'ils apprennent au centre (utilisation des bœufs et de la charrue, ainsi que de l'engrais et des insecticides), ils obtiennent sur cette parcelle des récoltes qui leur permettent de subsister pendant l'année qui suit leur formation et de payer comptant le nouvel équipement qu'ils emmènent au village (notamment charrue et attelage de bœufs). Ils peuvent ainsi mettre immédiatement en pratique, dès leur retour, les connaissances nouvellement acquises.
- L'accent est mis sur la formation pratique.

La formation ainsi conçue s'est révélée efficace au point que depuis lors cinq nouveaux centres ont été ouverts. Dès le début de l'opération, le Tchad s'était engagé à assumer les frais de fonctionnement qui, par centre, sont d'environ 13 000 francs par an. On peut mettre en regard de ces dépenses l'accroissement des recettes fiscales (taxe à l'exportation du coton), dû à l'augmentation des récoltes obtenues par les stagiaires et les paysans initiés par eux. Le gouvernement tchadien a également manifesté son intérêt pour le projet en y affectant des collaborateurs locaux très compétents, de sorte qu'au printemps 1973

les six centres avaient pu être remis en mains tchadiennes.

La Coopération technique a contribué pour sa part au projet par les frais de construction des centres (environ 150 000 francs en moyenne par centre) et la mise à disposition d'experts. A ce jour, 609 stagiaires, originaires de 163 villages ont été formés.

La Suisse continue d'assumer une part de responsabilité dans la coordination entre les centres dans le cadre de ce projet maintenant « adulte ». Le seul point négatif est la formation des femmes, jusqu'alors négligée. Mais, depuis le printemps dernier, une Africaine, originaire du Togo, a été engagée par la Coopération technique suisse : elle élabore avec les femmes, qui accompagnent leurs maris au centre, un programme de formation approprié.

On peut dire aujourd'hui que les centres de formation agricole du Moyen-Chari ont apporté et continuent de fournir une contribution précieuse au développement de la préfecture car l'accroissement des récoltes permet d'améliorer le ravitaillement, d'une part, tandis que la nécessité nouvelle pour les paysans de se procurer des animaux de trait et certains outils agricoles donne progressivement naissance, d'autre part, à un commerce interne.

Le gouvernement tchadien, conscient des résultats obtenus, projette actuellement la création d'une cinquantaine de centres similaires dans le pays.

Costa-Rica : formation de techniciens en réfrigération

Avec une superficie d'environ 50 000 km² Costa Rica est l'un des plus petits pays d'Amérique centrale.

Deux chaînes montagneuses divisent le pays en trois zones : le nord, très peu peuplé et très humide ; le centre situé sur un plateau, où vit la grande majorité de la population et où se trouvent les villes principales et le sud-ouest qui est une région d'agriculture et d'élevage extensifs.

Costa Rica compte aujourd'hui environ 1,8 million d'habitants. Le taux de crois-

sance de sa population est l'un des plus élevés d'Amérique latine, sinon du monde. Dans la capitale, San José, vivent plus de 200 000 habitants. La population se compose de quelque 95 % de Blancs ou de métis (la plupart d'origine espagnole), de 4 % d'Indiens qui vivent dans des villages reculés et de 1 % de Noirs.

Depuis sa découverte par Colomb au début du XVI^e siècle, Costa Rica est devenu une province espagnole. Son accession à l'indépendance politique remonte à 1838.

Bien que Costa Rica bénéficie d'une certaine stabilité politique et sociale, sa situation économique est loin d'être satisfaisante. Son développement économique dépend encore fortement de l'agriculture. Celle-ci contribue pour un quart à la valeur globale de la production, rapporte 70 % des recettes d'exportations (bananes, café, sucre, etc.) et occupe la moitié de la population active. Pour former les cadres techniques et les ouvriers qualifiés nécessaires pour assurer le succès des programmes de développement de la production agricole et industrielle, Costa Rica a accompli, au cours des dernières années, un effort important dans le domaine de la formation professionnelle. Un centre national de formation professionnelle, géré par l'Institut national d'apprentissage (INA), a été créé à San José. La Suisse a contribué à cette action en participant, dès 1967, à la création d'une école pour la formation de mécaniciens agricoles dont la responsabilité globale a pu être confiée aux autorités costaricaines en juin 1973.

Dès 1971 la Suisse coopère avec l'INA à la création et au fonctionnement d'une école du froid qui constitue, comme l'école de mécanique agricole, une section de ce centre de formation. L'école forme, par des cours de trois ans, des techniciens en réfrigération pour Costa Rica et les autres pays d'Amérique centrale. Ce genre de techniciens fait défaut dans tous les pays d'Amérique centrale. Dans les zones côtières, la solution des problèmes liés à la conservation et au transport des produits agricoles tropicaux (fruits et légumes), de l'élevage (lait et viande), et de la pêche demande la présence de personnel spécia-

lisé dans la réfrigération. De même, dans les zones urbaines, l'existence d'industries du lait et des boissons, d'hôtels, de supermarchés et magasins de distribution de produits alimentaires, d'hôpitaux, d'abattoirs, de bureaux, etc., exige que l'on forme des techniciens en mesure de fabriquer, entretenir et réparer les installations ou les appareils de réfrigération et de climatisation.

Cette école a un caractère régional très marqué : parmi les deux volées de quinze élèves chacune qui ont commencé leur formation à mi-1971 et à mi-1972 respectivement, seize étaient des ressortissants du Costa Rica, quatre d'El Salvador, quatre du Panama, trois du Nicaragua, deux du Guatemala et un du Honduras. La troisième volée d'environ quinze élèves débutera bientôt les cours.

À la fin des trois années de formation, les élèves de l'école du froid pourront exercer les activités suivantes :

- mécaniciens pour la fabrication d'appareils frigorifiques ou de climatiseurs dans les entreprises de la branche ;
- monteurs de nouvelles installations ou d'appareils de réfrigération et de climatisation, soit comme indépendants soit comme employés d'une entreprise de la branche ;
- mécaniciens de service pour l'entretien et la réparation d'installations ou d'appareils de réfrigération et de climatisation auprès de la clientèle ;
- mécaniciens pour l'installation, l'entretien et la réparation dans les entreprises utilisant des installations frigorifiques d'une certaine importance (centrales laitières, industries des boissons) ;
- vendeurs ou représentants-vendeurs d'appareils et d'installations frigorifiques, ainsi que de climatiseurs.

L'école du froid est actuellement dirigée par un technicien suisse. Il est secondé par deux autres instructeurs suisses et par des homologues costaricains. Ces derniers seront appelés, probablement en 1976, à prendre la relève du personnel suisse.

La contribution suisse à ce projet pendant la période 1971-1973 s'élève à 1 300 000 francs. Elle comporte la rémunération des

techniciens suisses, le financement de l'équipement et de la construction de l'atelier du froid, ainsi qu'un certain nombre de bourses de formation destinées aux élèves d'Amérique centrale. Swisscontact, Fondation suisse d'assistance au développement technique à Zurich, assure la réalisation de ce projet.

Rwanda : perfectionnement des forgerons de village

Avec ses 26 000 km² et près de 4 millions d'habitants, le Rwanda offre une des densités démographiques les plus élevées du monde. C'est une caractéristique marquante de ce petit pays, situé au cœur de l'Afrique, à plus de 2000 km. de la côte la plus proche. Son relief, marqué par la formation du Graben africain — cette grande déchirure du continent — s'apparente sur deux tiers de son territoire à celui de l'Appenzell. Les collines s'élèvent peu à peu d'est en ouest pour culminer, à plus de 2500 m. d'altitude, sur la crête Congo-Nil, ligne de partage des eaux de ces deux grands fleuves.

L'éloignement de la mer et la légende d'invincibilité du pays expliquent la venue tardive des Européens et une certaine immuabilité du mode de vie des Rwandais. La forte densité démographique place cependant les cultivateurs dans une situation précaire : la surface moyenne des exploitations agricoles, dont vivent directement près de 94 % de la population, est, dans la plupart des régions, inférieure à un hectare.

Les principaux besoins et problèmes auxquels se trouve confronté le peuple rwandais peuvent être formulés ainsi :

- augmentation des revenus (environ 200 francs suisses par année et par habitant actuellement) ;
- création d'emplois ;
- protection et mise en valeur des sols ;
- nutrition mieux équilibrée ;
- amélioration de l'infrastructure de communication et de commercialisation.

La mise en valeur plus intensive des terres est directement liée à la modernisation des méthodes de culture et des outils agricoles. La volonté du gouvernement de mettre à disposition des cultivateurs un équipement mieux adapté et à un prix raisonnable, ainsi que la nécessité de produire dans le pays plutôt que d'importer, ont conduit le Rwanda, en 1968, à demander l'appui de la Coopération technique suisse pour la réalisation d'un centre de perfectionnement de forgerons à Nyabisindu près de Butare.

Il existe encore au Rwanda un grand nombre de ces artisans traditionnels. Leur production et leurs méthodes ne sont malheureusement plus adaptées aux besoins de la population. Certains outils sont maintenant importés et concurrencent fortement le marché traditionnel, d'autres ont perdu leur utilité (lances, pointes de flèches, etc.). Le projet devait permettre à un certain nombre de ces artisans à la fois d'acquérir un équipement et des connaissances supplémentaires et de diversifier leur production.

Dès 1969, un jeune serrurier-appareilleur valaisan, qui avait déjà travaillé pendant trois ans dans une mission installée au Rwanda, organisait la formation d'une douzaine de forgerons, avec un programme s'étendant sur six mois. La création du centre avait pour but de former environ sept forgerons par préfecture, ce qui devait garantir un volume de travail suffisant pour chacun, sans éliminer les forgerons traditionnels encore en activité.

Le projet a coûté, de 1969 à 1973, 350 000 francs à la Coopération technique suisse, environ 60 000 francs au gouvernement rwandais ; certaines autres organisations (AIDR¹, Caritas) ont également contribué à l'équipement du centre.

L'appui de la Coopération technique suisse pouvait prendre fin en août 1973 : le bilan de l'action s'avère extrêmement positif. Le nombre de forgerons que l'on désirait former a pratiquement été atteint. Ils sont tous retournés chez eux et travaillent dans leur métier. Un grand nombre d'entre eux

¹ Association internationale de développement rural.

se sont regroupés pour former de petites entreprises économiques plus fortes. Le matériel et la formation acquise permettent à un forgeron de gagner quatre à cinq fois plus qu'un simple manoeuvre et les débouchés vont croissant. Peu à peu, la nouvelle production artisanale commence à remplacer certains articles d'importation. Il s'agit surtout, dans le domaine agricole, de haches, de crocs à trois dents, de râtaux, de binettes, de marteaux pour moulins. Mais l'éventail de la production ne se limite pas aux seuls outils agricoles et s'étend à la serrurerie, aux articles de mobilier, aux outils de maçonnerie et de menuiserie, aux ustensiles de cuisine. Près de cinquante articles rentables trouvent actuellement un débouché sur les marchés ou par l'intermédiaire de certaines entreprises. Le centre lui-même s'est transformé en coopérative de production dont le bilan s'est avéré largement positif au bout de quelques mois d'activité. Elle regroupe quinze forgerons formés, sous la direction de l'ancien homologue de l'expert suisse, et une quinzaine d'apprentis qui poursuivent la formation sur le tas. La matière première est essentiellement fournie par la récupération de véhicules et autres machines hors d'usage : le projet contribue ainsi à sa manière à la lutte contre la pollution et le gaspillage.

Sur le plan sociologique, il est important de relever le fait que le « forgeron » a retrouvé ainsi sa place dans les communautés rurales ; de plus, il est maintenant mieux armé pour s'adapter en permanence aux nouveaux besoins qui ne manqueront pas d'être ressentis.

Inde : prêts à l'irrigation en faveur des paysans pauvres

Le district d'Ahmednagar dans lequel se situe le projet est essentiellement agricole puisque 80 % de la population y vit du travail de la terre. Deuxième district en surface de l'Etat de Maharashtra (16 700 kilomètres carrés), il compte une population d'environ 2 millions d'habitants répar-

tis en quelque 1300 villages et 5 villes. Il est doté d'un climat sec et aride du fait de sa position géographique défavorable au centre du plateau du Deccan. Les pluies arrêtées par les Ghats occidentales (chaîne de montagnes) sont rares et irrégulières. Au cours des trois dernières années, elles ont même été catastrophiquement faibles.

L'irrigation avec des eaux profondes joue donc un rôle décisif dans le district car les ressources en eau de surface sont très limitées ; même si elles étaient entièrement utilisées, elles ne pourraient couvrir que le quart environ de la surface cultivée.

Pour les paysans qui ne peuvent irriguer, le revenu et la production sont bas. S'ils disposent par contre d'eau d'une façon régulière, la situation change radicalement. Les variations des récoltes traditionnelles (sorgho, millet) diminuent et des variétés à plus haut rendement (canne à sucre, légumes, céréales) peuvent être introduites. Actuellement, les principales cultures dans la région sont le sorgho et la canne à sucre.

Les bénéfices de la révolution verte sont très inégalement répartis, en Inde comme ailleurs. Ce sont surtout les gros agriculteurs qui peuvent tirer parti des nouvelles technologies et en particulier profiter des progrès de l'irrigation. Cette situation tient certes aux facilités de paiement dont ils bénéficient mais aussi pour beaucoup à la politique discriminatoire vis-à-vis des petits paysans pratiquée par les organismes prêteurs et les services agricoles officiels. Il est évident que seuls les riches paysans peuvent offrir les garanties qu'exigent les banques de crédit. Ainsi, en Inde, un tiers environ des prêts agricoles est accaparé par moins de 5 % de propriétaires, d'où une disparité croissante en milieu rural malgré les efforts du gouvernement, qui se heurte à tous les niveaux aux intérêts des gros propriétaires.

Les principaux obstacles rencontrés par les petits paysans sont avant tout l'absence de fonds propres et l'impossibilité quasi complète de faire entendre leur voix au sein des institutions qui élaborent les politiques de prêts. Avec leur capacité d'emprunt limitée, ils ne peuvent effectuer au mieux

qu'une partie des investissements nécessaires à l'irrigation. Sans crédits additionnels, les premiers investissements ont un effet limité et réduisent d'autant la capacité ultérieure de remboursement. Les conditions d'admission dans les coopératives de crédit (cotisation d'entrée égale à 10 ou 20 % du crédit) ainsi que les taux d'intérêt trop lourds qu'elles pratiquent (9 %) constituent autant de facteurs limitatifs dans la recherche du crédit. Quant aux banques privées, elles offrent des prêts à des taux de l'ordre de 25 % et davantage.

Il s'agissait donc de trouver un mécanisme qui permette d'atteindre les paysans marginaux (possédant moins de 4 hectares), pour la plupart d'anciens métayers et des sans-castes devenus propriétaires dans le cadre de la première réforme agraire, de leur faciliter l'accès au crédit agricole et de diminuer l'importance du risque qui signifie souvent la ruine pour les petits paysans.

Dans ce but, la Confédération suisse a décidé de mettre 1,5 million de francs à la disposition du Social Centre, société d'utilité publique créée en 1966 par des Jésuites. Celui-ci affecte ces fonds à l'achat d'obligations remboursables en dix ans et portant un intérêt de 5 % au moins, émises par une banque coopérative de crédit agricole. Cette dernière dispose ainsi de fonds supplémentaires pour ses crédits aux petits paysans, à moyen terme et avec délai de grâce. Mais comme le taux d'intérêt que ceux-ci devraient payer (9 %) est trop élevé, le produit des obligations est utilisé pour ramener ce taux d'intérêt à 4,5 % ou en dessous. Par ailleurs, le délai qui s'écoule entre la libération des obligations et l'octroi, par la banque, des crédits aux paysans, permet de constituer, grâce au placement à court terme de ce capital, un « fonds pour mauvais risques » (Bad-debt-fund). Ces ressources permettent de faire face aux risques imprévisibles que courent les agriculteurs, parfois empêchés de remplir leurs engagements par la maladie, la sécheresse, etc.

Le programme ainsi décrit permettra d'octroyer à des petits paysans environ 1200 prêts pour la construction et l'amé-

lioration de puits ainsi que l'installation de pompes Diesel et électriques. Selon une étude de l'Association internationale pour le développement (organisation du groupe de la Banque Mondiale), l'introduction de l'irrigation par puits artisanal doit permettre de quadrupler le revenu annuel net d'une exploitation de 4 hectares. L'impact du projet sur une certaine redistribution des revenus devrait être appréciable.

Cet appui purement financier est complété par une action de service-conseil. Avant l'octroi d'un crédit une expertise géologique est effectuée pour déterminer le potentiel en eau. Mais l'introduction de l'irrigation ne suffit pas à assumer à elle seule le succès de l'opération. Du fait que les organismes officiels de développement communautaire ne les atteignent souvent pas, les petits paysans ont besoin d'une assistance technique spéciale. Un programme de vulgarisation agricole de même que l'octroi de crédits complémentaires à court terme pour assurer les récoltes viendront encore compléter le projet.

Pérou : mise en valeur de la forêt amazonienne

Le Pérou : 32 fois la Suisse, 130 millions d'hectares !

Le pays se divise en trois zones très différentes les unes des autres. Sur la Côte Pacifique, une étroite plaine littorale au climat désertique. Entrecoupée de vallées très fertiles, cette région joue un rôle prépondérant dans l'économie nationale en abritant la majorité du potentiel industriel et agricole du pays. Au centre, les hautes terres andines : 6 à 7 millions d'Indiens y vivent en grande partie d'une agriculture de subsistance. Depuis quelques années, le gouvernement péruvien poursuit dans cette région une vigoureuse réforme agraire. L'est du Pérou est entièrement recouvert par la forêt dense de l'Amazonie : 65 millions d'hectares de forêts naturelles, soit les trois cinquièmes environ du pays. A

l'heure actuelle, on exploite à peine 1 % de ces richesses forestières avec une production inférieure à 0,5 m³ par hectare. Le Pérou est donc obligé d'importer chaque année pour plus de 18 millions d'US-dollars de bois de sciage, cellulose et papier pour satisfaire les besoins de son marché intérieur.

Dans ce contexte, le Pérou est devenu un des points de concentration du programme du Service de la coopération technique. Notre action porte essentiellement sur le secteur agricole : recherches fourragères, élevage, mise en valeur des produits laitiers et sylviculture. Le projet de Jenaro Herrera fournit un exemple intéressant de ce type de coopération.

C'est en décembre 1965 que le premier expert suisse arriva à Jenaro Herrera, petit village d'une centaine de familles fondé en 1955 sur les bords du Rio Ucayali, en pleine forêt amazonienne, à 250 km. au sud d'Iquitos.

L'objectif principal du projet est de promouvoir le développement rural de la région en combinant harmonieusement l'agriculture, l'élevage et la forêt. A long terme, une telle expérience pourrait servir de modèle de développement pour toute la « Zone basse » du bassin amazonien.

Les inondations périodiques rendant précaire l'utilisation des terres le long des cours d'eau, l'accent a été mis principalement sur le soutien technique aux petits agriculteurs désirant s'installer définitivement sur les terres hautes (« alturas ») situées entre le village de Jenaro Herrera et le Rio Yavari, à la frontière brésilienne. Il s'agit d'une vaste région de collines s'étendant sur une profondeur de 90 km. environ à une altitude de 100 à 200 m. Bien qu'il existe dans l'Amazonie péruvienne des zones plus élevées et, de ce fait, en principe plus favorables à l'agriculture, l'« altura » de Jenaro Herrera est représentative de ces zones de basse altitude qui occupent une part importante de l'Amazonie et qui pourraient être mises en valeur à l'avenir. Les experts estiment qu'en maintenant plus d'un tiers de la surface de la forêt, il serait possible d'y installer plusieurs centaines de familles des

environs même de Jenaro Herrera et du bassin de l'Ucayali. Cette expérience implique donc une action globale de développement : mise en place des structures de base, formation professionnelle, recherches et vulgarisation.

Tandis que le gouvernement péruvien prenait en charge en 1972 la construction du réseau de voies d'accès dans la zone d'implantation, la Banque de développement rural accordait les premiers prêts agricoles aux paysans dans le cadre de la coopérative agraire de Jenaro Herrera. Pour sa part, la Coopération technique suisse concentrait son action sur le Centre agricole et forestier de Jenaro Herrera en renforçant sa collaboration avec le Ministère péruvien de l'agriculture. C'est à partir de ce centre pourvu de techniciens, infrastructures, équipement et troupeaux reproducteurs que s'organise l'installation des agriculteurs sur des parcelles défrichées peu à peu le long des axes de liaison. A Jenaro Herrera, le nombre de coopérants suisses a augmenté depuis 1965. Deux spécialistes en élevage et production fourragère, un ingénieur forestier, un technicien forestier et un mécanicien forment l'équipe actuelle. Du côté péruvien, une équipe d'ingénieurs et de techniciens collabore à la bonne marche du projet et s'apprête peu à peu à prendre la relève. Conscientes de l'intérêt que revêt Jenaro Herrera pour le développement de l'Amazonie, les autorités péruviennes soutiennent ainsi efficacement cette action tant au point de vue technique que financier.

Parallèlement aux programmes agricole et d'élevage de bovins (production de viande et de lait), le secteur forestier joue un rôle déterminant. La forêt est partout présente à Jenaro Herrera ! Une présence parfois oppressante mais toujours source de vie et de ressources insoupçonnées. Cette forêt tropicale pose d'ailleurs de nombreux problèmes. On compte par exemple plus de 2500 essences forestières dont 600 environ sont cataloguées. De ces essences inventoriées, on en exploite actuellement à peine 10 %. A ces connaissances de base insuffisantes s'ajoutent l'absence d'un réseau de dessertes adaptable à la répartition des

ressources forestières et l'application encore très limitées des techniques d'exploitation rationnelle et de transformation des bois. C'est ainsi qu'à Jenaro Herrera, le personnel du Centre forestier s'est attaché, dans une première phase, à évaluer les ressources potentielles de la région. Sur la base d'un inventaire complet d'une zone pilote de 5000 hectares, les forestiers ont procédé ensuite à la distribution des terres à vocation forestière et agricole en se fondant sur une bonne évaluation des facteurs topographiques, pédologiques et hydrauliques. Cette politique devrait permettre à long terme de sauver la forêt d'une destruction totale, de freiner la culture itinérante et de maintenir dans la zone d'implantation un taux de boisement suffisant. Faisant suite à ces travaux de prospection,

on a mis sur pied un centre de formation pour ouvriers forestiers ainsi qu'un programme d'expérimentation et de recherche comprenant des essais de comportement d'essences forestières indigènes et exotiques, l'étude de l'accroissement des arbres, la récolte du matériel botanique et des observations phénologiques et météorologiques. Pour la réalisation de l'ensemble de son programme, le projet dispose d'un réseau de soutien efficace tant au plan national qu'au plan régional. C'est ainsi que des accords techniques ont été signés avec la Faculté des sciences forestières de l'Université agraire de la Molina, à Lima, le Département des sols de l'Université de l'Amazonie péruvienne à Iquitos et le Service national de météorologie et hydrologie.

Les « Informations » de la Banque Populaire Suisse paraissent à intervalles indéterminés. Elles ont pour but de donner des renseignements sur les aspects variés de la vie économique propres à retenir l'intérêt de ses clients.

A retirer auprès de toutes les succursales de la Banque Populaire Suisse ainsi qu'auprès de la Direction Générale, Bundesgasse 26, 3001 Berne.